Patrimoine en Isère

**Inventaire des fortifications de l’Isère**

**FARAMANS – Château**

Mise à jour le : 17mars 2021

Rédacteur de la fiche : Séverine Penon (avril 2020), Annick Clavier (mars 2021)

Fiche Base de données Service du patrimoine : n° de fiche ou absence à la date de 04/02/21

Dénomination : fortification de terre / château fort / ~~maison forte~~ / ~~enceinte de bourg ou de village~~ / ~~bâtie ou fortification secondaire~~

**Description**

*Ancienne commune si nécessaire à préciser :*

*Lieu-dit : Pré Michard*

*Précision sur le site : 103 avenue des Marais*

*Coordonnées Lambert (Lambert 93) : X - Y – Z m*

*Coordonnées WGS 84 : Lat.* *45.393937 ,– Long. 5.172082*

*Cadastre, consulté sur Cadastre.gouv, février 2020, section AC, parcelle 0451 et section ZB 001, 002, 003*

**Situation**

Au nord de la plaine de Bièvre, à 7 kilomètres à l’ouest de La Côte-Saint-André.

**Site**

Sans certitude aucune, nous rapprochons les mentions provenant des textes, d’un site repéré en prospection par Denis Gonin. Identifié tout d’abord via des anomalies de pousse des végétaux sur les clichés verticaux de Géoportail en 2012 (GONIN (D.), Rapport 2012), le site a été cliché par prises de vue aériennes en 2014, 2017 et 2019.

Le site est placé dans la plaine, à 359 mètres d’altitude, entre des cours d’eau plus ou moins intermittents liés à des retenues : au nord les étangs du Marais, au sud ceux du bois des Burettes. Il s’étend de part et d’autre de la route départementale D37 qui relie Penol et Faramans. Au nord de la route, entre le camping et un ensemble de bâtiments (anciens moulins), le site dessine un vaste rectangle délimité par des traces sombres rectilignes (dimensions intérieures : environ 50 mètres par 45). Sur le terrain, dans cette zone bien plane occupée par une prairie permanente, on distingue en effet une terrasse légèrement surélevée, entourée de zones humides qui pourraient correspondre aux fossés. Au sud de la route, les parcelles concernées sont exploitées et pourront à l’occasion faire l’objet d’une prospection pédestre avec ramassage de mobilier. Deux grandes traces rectilignes déterminent ce qu’on pourrait interpréter comme un second enclos quadrangulaire (basse-cour ?). Le fossé sud est souligné par une seconde trace parallèle, plus étroite.

**Défenses et terrassements**

Larges fossés rectilignes délimitant une plate-forme surélevée.

**Description des bâtiments**

*Plan au sol, appareil et matériaux, ouvertures et éléments de confort, décor*

Aucune information.

**Résumé historique**

Faramans apparaît tôt dans la documentation : en 997, un échange entre l’archevêque de Vienne Thibaud (*Teotbaldus*) et Lambert évêque de Valence, porte sur un manse situé dans la *villa* de Faramans (*villa Faramannis*),dans le *pagus* de Sermorens (*Salmoracen.*)[[1]](#footnote-1). Au début du XIIe siècle, une famille du nom apparaît dans quelques actes du cartulaire de Bonnevaux et dans celui de Saint-Maurice de Vienne[[2]](#footnote-2) : un dénommé Guillaume est archidiacre. La *villa* de Faramans, avec son église[[3]](#footnote-3) et ses dépendances, fait partie des biens confirmés à l’Église de Vienne par le pape Adrien IV dans une bulle émise à Latran en 1157[[4]](#footnote-4). Un acte signale un personnage appelé Guigues de Faramans, surnommé « le valet »[[5]](#footnote-5) en 1195, qu’on peut identifier par ce surnom avec le chevalier d’Ornacieu cité en 1202[[6]](#footnote-6), lorsque l’Église de Vienne conforte ses droits à Faramans par l’acquisition de droits et de revenus : le changement de nom signale sans doute que ce noble s’éloigne de Faramans pour rejoindre Ornacieu. Peut-être s’agit-il d’un chevalier de château (*milites castri*), comme l’abbé Cavard en a bien identifiés et étudiés pour Moras. Deux autres personnes tiennent des droits dans la paroisse de Faramans : le chevalier Guillaume Dudin et son frère qui vendent notamment « la garde et le fief » en 1203[[7]](#footnote-7) et Faramanz, fils de Colombet de Faramanz, qui reçoit 6 livres pour cesser de contester la donation de son père, en 1248[[8]](#footnote-8).

Après cette date, les textes deviennent plus rares. Des comptes de la judicature, tenus pour le comte de Savoie en 1335-1337, comportent une mention annexe mais fort intéressante : le vingtain, taxe servant à l’entretien des fortifications (le plus souvent villageoises), ne sera pas levé à Ornacieux et Faramans[[9]](#footnote-9). Le site est-il dès lors à l’abandon ? C’est une possibilité, bien qu’il n’ait toujours pas été question de château jusqu’à cette date ! Pourtant en 1339, Faramans fait partie de la liste des « châteaux avec villes closes » que le comte de Savoie envisage de remettre au pape afin de les tenir en fief de lui, une protection bienvenue dans un moment de particulière tension entre Savoie et Dauphiné[[10]](#footnote-10). Le projet n’aura pas de suite. L’appartenance savoyarde de Faramans paraît bien assurée par les textes suivants : fixation de limites en 1341[[11]](#footnote-11), nouvel accord sur le vingtain en 1342[[12]](#footnote-12), mention du châtelain Guillaume de Miribel, chevalier, dans le testament d’Aymon de Savoie de 1343[[13]](#footnote-13). Ce personnage fait d’ailleurs partie des signataires du traité d’alliance passé entre divers seigneurs du parti savoyard contre le dauphin et ses alliés en 1347-48[[14]](#footnote-14) : il semble bien que plutôt que châtelain, Guillaume de Miribel soit en effet seigneur de Faramans. C’est en tout cas l’une de ses descendantes, Marguerite de Miribel, qui rend hommage au dauphin pour son château de Faramans en 1413[[15]](#footnote-15) : longtemps après la fin des guerres delphino-savoyardes, après le traité de Paris (1355) et le retour des terres savoyardes en Viennois dans le giron dauphinois, cet hommage est pour l’instant le premier connu citant le « château » de Faramans. Le mandement de ce nom est cité comme confront de celui de Pommier en 1430[[16]](#footnote-16).

**Datation et conclusion**

Dans ce secteur de peuplement ancien, Faramans est un lieu cité dès le Xe siècle comme *villa* puis paroisse, dépendant de l’Église de Vienne au XIIe siècle. Une famille portant ce nom apparaît dans la première moitié du XIIe siècle, bien qu’on ne connaisse aucune mention de *castrum* pour cette période. On aurait tendance à imaginer que cette famille, peut-être châtelaine, affirme son pouvoir par l’érection d’une fortification de terre mais aucune motte castrale n’a été découverte sur le territoire de cette commune.

Les vestiges identifiés par prospection aérienne évoquent, par leur situation en plaine, leur plan quadrangulaire et leur faible hauteur, plutôt une fondation tardive, de type bâtie ou ville neuve. L’existence de la taxe spécifique visant à l’entretien des fortifications des bourgs et des villages, le vingtain, cité deux fois, fait pencher vers la seconde hypothèse. Le site fait partie des possessions savoyardes en Viennois, comme La Côte-Saint-André. Il rejoint le Domaine delphinal après 1355, mais on ne connaît ni comptes de châtellenie, ni visites des maîtres des œuvres car c’est un fief de la famille de Miribel.

**Sources**

*Liste des sources étudiées et à voir*

#### ***Archives départementales de l’Isère***

B 3621 : original parchemin, 1335-37 : comptes de judicature, à voir

B 4454, fol 137 v-138 r . hommage Paneti, 1413, à voir microfilm 2 Mi ?

**Bibliographie**

*Comprend les rapports de fouilles et sondages, les mentions diverses, les rapports d’études et d’analyses*

CHEVALIER (U.), *Cartulaire de l’abbaye de Saint-André-Le-Bas de Vienne, Ordre de Saint-Benoît, suivi d’un appendice des chartes inédites sur le diocèse de Vienne (IXe – XIIe siècles)*. Lyon, 1869.

CHEVALIER (U.), *Actes capitulaires de la sainte Église de Vienne*. Lyon, 1875.

CHEVALIER (U.), *Chartes de Saint-Maurice de Vienne, de l'abbaye de Léoncel et de l'église de Valence : supplément aux recueils imprimés, publié par le chanoine Ulysse Chevalier*. Paris : Picard, 1912.

CHEVALIER (U.), *Regeste dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349*. Valence, 1913-1926, 7 vol.

GABAYET (F.), *Inventaire d'archéologie rurale et évolution du peuplement dans le canton de Beaurepaire du Ve siècle à 1349*, T.E.R. de Maîtrise, sous la direction de P. Paravy, Université de Grenoble, 1991, 2 vol., 176 et 67 p.

GONIN (D.), *Plaine de la Bièvre (38), prospection inventaire diachronique*. Rapport 2012, p. 87-89.

GONIN (D.), *Plaine de la Bièvre (38), prospection inventaire diachronique*. Rapport 2014, p. 171

**Iconographie et relevés**

*Gravures, photos anciennes, diapositives, photos numériques, plans anciens, relevés…*

Photographies aériennes : Denis Gonin

Site « Remonter le temps » : campagnes de photographies aériennes anciennes, vues.

**Collections**

*Objets issus du site*

Pas de prospection pédestre réalisée.

**FARAMANS – Château – Les textes**

Rédacteur : J.-P. Moyne (*si plusieurs, noter l’ensemble des participants, avec la date de leur intervention*)

en rouge les ajouts et compléments à prévoir

en violet les remarques

**Jour, mois, année**  - Référence vue

Contenu : résumé ou transcription complète

réf. : Référence à consulter

**28 novembre 997** - CHEVALIER (U.), *Regeste dauphinois*, tome I, n°1526.

Echange de Thibaud (*Teotbaldus*), archevêque de Vienne, et sa congrégation, avec Lambert, évêque de Valence, et la sienne. Les chanoines de St-Maurice cèdent un manse à Bésayes (*villa Basaicas*), dans le pagus de Valence, que le comte Adémar leur avait donné ; les chanoines de St-Apollinaire abandonnent un manse à Faramans (*villa Faramannis*),dans le pagus de Sermorens (*Salmoracen.*). *Ado præpositus* [de Vienne], *Wigo abbas, Bermundus decanus, Isarnus, archidiaconus, etc. Archimbaldus, archiclavis S. Apollinaris... dat... a°* 5 *regn. Radulfo rege.*

Mss. : Baluze, LXXV, 337. SECOUSSE, II. RIVAZ, *Diplom. de Bourg.* I, n°114 (Anal. 23, 65). - *Gallia christ. nova,* XVI, instr. 18. CHARVET, 270. *Rev. de Vienne*, II, 133. TERREBASSE, *Inscr.* II, 125-6. CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Maurice Vienne,* 26, n°74.

**(Vers 1122) -** CHEVALIER (U.), *Regeste dauphinois*, tome I, n°3327.

Armand de Bossieu *(Armannus de Bucciaco)* donne une terre à Jean, abbé [de Bonnevaux]. Témoins : Girard de Bossieu, Aymar et Etienne de Faramans.

CHEVALIER (U.), dans *Bull. acad. Delphin.* D, II, 82 ; *Cart. de Bonnevaux,* 66. n°149.

**(Vers 1125) -** CHEVALIER (U.), *Regeste dauphinois*, tome I, n°3378.

Jocerand *(Yocerannus)* de Farnay cède à l'église de St-Maurice de Vienne et au sacristain Amblard tous ses droits sur le manse de Vérennay. Témoins : Guillaume de la Tour, doyen, Guigues d'Auberive ou Hauterive, chantre, **Guillaume de Faramans, archidiacre**, Nantelme de Revel, Amédée de St-Georges, procureurs, Hugues de Condrieu *(Condreyo),* Girin Simphredi, chevalier, Aymon de Fontaines *(Fonlanis),* chev.

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Maurice Vienne,* 41, n°180 ; *Suppl.* 8.

**Après 1141** - CHEVALIER Ulysse, Cartulaire de Bonnevaux, charte 219 p. 109

.... *Fratres Bonevallis vendiderunt Villelmo Falconis palafredum unum bosol... Testes sunt Rolannus boci, Garnerius Rufus, Petrus Nantelmi, Guigo de Porta, Bernardus Datiseu, Martinus Hugo, impse domnus Gocewinus abbas, Guigo de Faraman*.

Remarque : l’index du cartulaire de Bonnevaux donne pour Faramans : Ain

**(1151) -** CHEVALIER (U.), *Regeste dauphinois*, tome I, n°3891.

Après le départ de l'abbé de Bonnevaux Gocewin [pour Citeaux], Falcon de Châtillon chercha querelle à son successeur Guigues au sujet de la terre de Bossieu *(Bucciaco),* puis s'en désista et concéda en plus le pâturage dans sa terre d'Ornacieu *(Urnaceu),* en présence d'Humbert de Miribel, de Pierre de Boczosel..., d'Hector de Sassenage et d'Adémar de Faramans.

CHEVALIER (U.), dans *Bull. acad. Delphin.* D, II, 83 ; *Cart. de Bonnevaux.* 67, n°154.

**23 mai 1157** - CHEVALIER U., *Regeste dauphinois*, tome I, n°4022.

À Latran, bulle du pape Adrien IV, adressée à l'archevêque Etienne et aux chanoines de l'église de Vienne, par laquelle, à la prière du prélat, il les prend sous la protection de St Pierre et confirme leurs possessions : Pipet (*Pupetum*),le tiers de la monnaie Viennoise, le municipe de Communay (*Cumennaicum*),la villa de Jons (*Jainum*),Charentonnay (*Carentannaicum*), Chaumont (*Caimundus*),Ville-sous-Anjou (*Villa*),St-Clair, Reventin, St-Victor de Cessieux, **Faramans**, St-Genis, Mont-Salomon, St-Michel, Seyssuel *(Saxeolum),* Malleval, Ornacieu, Montseveroux, etc. Les diocèses de Grenoble, Valence, Die, Viviers, Genève et Maurienne doivent reconnaître Vienne comme leur métropole ; elle a dans sa dépendance les abbayes de St-Pierre et de St-André-le-Bas et le-Haut à Vienne, de St-Chef (*S. Theuderii*), de Bonnevaux et de Romans ; les églises de St-Donat, de St-Vallier, de St-Pierre de Champagne et d'Annonay. Pleine liberté de se faire enterrer dans le cimetière autour de St-Maurice, consacré par son prédécesseur Paschal II. Faculté pour l'archevêque de se faire précéder de la croix dans sa province. Son église ne sera soumise à aucun légat, sinon *a latere.* Interdiction aux laïques d'avoir des habitations dans le cloître. *- In eminentia sedis.*

Bosco (J. a), 86-7. LE LIÈVRE, 342-3. CHEVALIER (U.), *Cart. de St-André-le-Bas,* 297-9, 368, n°84\*. = JAFFÉ, -10282.

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-André-le-Bas,* 297-8, n°84\* *: (…) villam de Faramanno cum ecclesia et pertinentiis suis (…)*

**(Vers 1160) -** CHEVALIER U., *Regeste dauphinois*, tome I, n°4074.

Humbert de Châtonnay donne aux frères de Bonnevaux le tiers de la dîme de Bossieu *(Buciaco*),un champ engagé à Guigues de Faramans ; il reçoit 30 sols, son fils Nantelme 10 et Berlion de Montfalcon 5.

CHEVALIER (U.), dans *Bull. acad. Delphin.* D, II, 87 ; *Cart. de Bonnevaux*, 71, n°164.

**1195 -** CHEVALIER U., *Regeste dauphinois*, tome I, n°5387.

Donation à l'église de St-Maurice par Guigues de Faramans *(F-nz*),surnommé le Valet *(Vallez*), de sa portion de la métairie *(villicatio*)de Faramans, au cas où il viendrait à mourir sans enfants. Fait en présence du doyen Bornon et de Guigues d'Ornacieu, obédiencier de Faramans. CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Maurice de Vienne.* 48, n°225 ; *Supplem.* 13.

CHEVALIER (U.), *Chartes de Saint-Maurice, Supplément*p. 13 : f°85 v° n° 225 : *sciant universi Guigonem de Faramanz, vocatus Lo Vallez, dedisse partem suam villicationis de Faramanz, si forte sine prole decederet an. 1195 ; in presentia domini bornonis decani et Guigonis d’Ornaceu, obedientiarii de Faramant.*

**1202 -** CHEVALIER U., *Regeste dauphinois*, tome I, n°5785.

Valet d'Ornacieu (*0-ceu*),chevalier, engage pour 300 sols à l'église de Vienne 8 setiers d'annone annuels, qu'il percevait sur les terres de St-Maurice à Faramans. Le chapitre concède cette *gatzeria à* Bornon d'Hautmont (*Altomonte*),sous condition de retour à l'église après sa mort. Témoins : Burnon doyen, Guitfred chantre, Bornon de Lanz, Guillaume de la Motte et Guitfred Bachillins, archidiacres, Bérilon de Boczosel, Drodon de Beauvoir, Ismidon de Cordon, Bérilon d'Auberive, Ervis de Beauvoir. Guillaume de Viriville (*Veterevilla*).

CHEVALIER (U.), *Cart. de St-Maurice Vienne*, 51, n°252 ; *Supplém.* 16.

CHEVALIER (U.), *Chartes de Saint-Maurice, Supplément*p. 16 : *Eodem anno Valetus de Ornaceu, miles* …

**1203 -** CHEVALIER U., *Regeste dauphinois*, tome I, n°5832.

L'église de St-Maurice de Vienne acquiert de Guillaume Dudin, chevalier, et de son frère leurs droits dans la paroisse de Faramans, la garde et le fief. Témoins : Guitfred, chantre, Pierre d'Arenis, sacristain, Guillaume de la Motte et Guitfred Bachillins, archidiacres, Ismidon de Cordon, Drodon de Beauvoir (*Belveer*),Bérilon de Boczosel (*Bocosel*),etc. (15). CHEVALIER (U.), *Cart. St-Maurice Vienne*, 51, n°253 ; *Supplém.* 17.

CHEVALIER (U.), *Chartes de Saint-Maurice, Supplément*p. 17 : *Sciant universi ecclesiam Vienn emisse a Guillelmo Dudin, milite et fratre eius*…

**27 septembre 1248 -** CHEVALIER U., *Regeste dauphinois*, tome II, n°8474.

À Vienne, *...Domin. post fest. b i Mauricii.* Faramanz, fils de feu Colombet de Faramans, abandonne au chapitre de Vienne tous ses droits dans la paroisse de Faramans, reconnaissant que son père avait reçu pour ces possessions 30 livr. bien que le chapitre dît 40. Il reçoit 6 livr. tant du chapitre que de l'archevêque, qui était obédiencier de Faramans. Fait dans la cour de l'archevêque, présents : les chantres, le sacristain G., le cabiscol B., le réfectorier J. d'Arènes. CHEVALIER (U.), *Actes capit. St-Maurice Vienne,* 89-90.

CHEVALIER (U.), *Actes capitulaires* p. 89 : … *Faramanz quondam filius Columbeti de Faramanz sponte sciens donavit gerpivit, cessit capitulo Veinnensi si quicquid juris habebat verl habere videbatur in terris, pratis, vineis que sunt in parrochia de Faramanz*…

**1335/1337** - CHEVALIER U., *Regeste dauphinois*, tome V, n°27758.

Comptes de Barthélémy Taberne de Rivoire et Antoine de la Croix, juges et receveurs pour le comte de Savoie, des droits de sceau de la judicature de Viennois ; y figurent des juifs de la Cote-St-André et de St-Georges. Reçu 10 sols des syndics de la Cote pour avoir scellé l'ordonnance de ne pas payer le vingtain à Ornacieux ni à Faramans, etc.

AD Isère, B 3621, orig. parch. *(Invent.* III, 114b).

**15 novembre 1336** - CHEVALIER (U.), *Regeste dauphinois,* tome V, n°28283.

A Ordonnas, ...Ind. 4... Humbert, dauphin de Viennois, et Aymon, comte de Savoie, voyant l'inutilité des efforts des arbitres amiables pour déterminer les limites des montagnes entre le Château de Rossillon et ceux de Lhuis, St-André de Briord et St-Sorlin, entre les châtellenies de Dolomieu et Faverges et celles de la Tour-du-Pin et Morestel, entre celles de Falavier, et aussi entre celles d'Ornacieux et Faramans et celles de Beaurepaire et **Pommiers**, commettent leur détermination à Jacques, évêque de Belley, et Jean, évêque de Knin *(Tinien.),* leur donnant plein pouvoir, mandant aux baillis, juges, procureurs, châtelains, mistraux, meiniers (*maynerii*) et autres officiaux de leur obéir. Acceptation du mandat par les prélats. *Acta ap. Ordenacum,* dans le pré supérieur devant l'église du prieuré ; témoins : Bertrand de Baux, comte de Monte Caveoso, Antoine de Clermont, seigneur de la Bâtie en Albanais, Hugues du Châtelard, Girin de St-Symphorien, Amédée de Rossillon, Soffred d'Arces, Etienne Berardi, Nicolas Constantii, chevaliers, Bertrand Heustachii, Amblard sr de Beaumont, Jean de St-Vallier, docteurs ès-lois, l'official de BeHey, des -jurisconsultes, etc. Jean Raynaudi et Humbert Pilati de la Buissière (nott.).

VALBONNAYS, *Hist. de Dauph*. II,327-8. AUVERGNE, *Hist. de Morestel.* 105.

**6 novembre 1339 -** CHEVALIER U., *Regeste dauphinois*, tome V, n°30143.

(Avignon), *...lad.* 7., *pontif. Bened. XII* a° 5, Antoine de Clermont, seigneur de la Bâtie en Albanais, Guillaume de Châtillon, sr de Larringe, chevaliers, et Jean Bertrandi, prévôt d'Ario, ambassadeurs d'Aymon, comte de Savoie (26 oct. 1338), présentent (au pape) des conventions stipulant que le comte reconnaîtra tenir de lui en fief paternel, franc, noble et antique les châteaux, villes et alleux, et tout ce qui est reconnu de lui, notamment dans la baronnie de Viennois, les châteaux avec villes closes de St-Symphorien-d'Ozon, St-Georges-d'Espéranche, Fallavier, Azieu *(Aziaci)* et Jonage (*Joh'anages*), la Côte-St-André, Boczosel, Châbons, Lieudieu.

Dans la baronnie de Novalaise, les châteaux de Voiron, *Montis Clari* (Montclar à Voiron), Tolvon *(Torvonis*),St-Laurent-du-Pont, Pont-de-Beauvoisin et St-Genix, valant annuellement 4000 flor. d'or. De plus des fiefs, arrière-fiefs, hommages de nobles et bannerets dans la baronnie de Viennois : les châteaux avec villes closes de Maubec, Châtonnay, les Eparres *(Esparris),* St-Alban, Chézeneuve, Chandieu, **Eyzin**, Meyrieu *(Meriaci*), Marcilloles *(Mar...es),* Meyzieux *(Meysiaci),* St-Jean-de-Bournay, Serpaize *(Serpaisie*), Formont (*Fortis Montis*), Villeneuve-de-Marc, Millin (Milieu ?) (*Mylliaco*),Eclose *(Esclosa*),Ornacieux, **Faramans *(F-ncii*)** ; les hommages et fiefs des seigneurs de Bressieux, la Roche, les châteaux de St-Priest *(S. Pregeto*),Broenc... (la fin manque). Torino, Arch. di Stato, sez. 1, Traités anciens, addit. paq. 1, n°16, incomplet (projet de traité ?) *(Invent.* 110, au6 avril).

**10 mars 1341 -** CHEVALIER U., *Regeste dauphinois*, tome V, n°30855.

Procédure faite par Amédée de Roussillon, seigneur du Bouchage, bailli du Viennois, et Amblard de Beaumont, commissaires députés par le dauphin Humbert pour la recherche des limites de Beaurepaire, Moras, Ornacieu, Revel, Faramans et Beaufort. Grenoble, *Invent. St-Marcellin*, I, 359.

**13 août 1342 -** CHEVALIER U., *Regeste dauphinois*, tome VI, n°31612.

Transaction entre le seigneur de Faramans, d'une part, le châtelain et habitants de Pommiers et de Revel, d'autre, au sujet du vingtain réclamé par le seigneur : ceux qui ont des possessions à la Coste de Faramans le payeront à perpétuité : les habitants pourront user des pâquerages aux lieux de Mollijay et en Calliarey, comme par le passé. Grenoble, *Invent. Viennois*, II,294.

**11 juin 1343 -** CHEVALIER U., *Regeste dauphinois*, tome VI, n°32138.

À Crest (Montmélian), testament d'Aymon, comte de Savoie, duc de Chablais et d'Aoste, marquis en Italie, seigneur des baronnies de Bâgé et de Coligny. Il lègue au bâtard de Beaujeu la bâtie de Villeneuve[-des-Avenières] et l'île de *Ciers,* sa maison au-dessus de Chosséon *(Chanssiatam),* l'étang, le moulin et la mistralie de St-Didier de l'Ile. Il désigne pour conseillers pendant la minorité de son fils, en Viennois : Hugues seigneur de Maubec, Amédée de Miribel, Pierre de Montbel, châtelain des Echelles. Guillaume de Miribel, châtelain de Faramans, Amédée de Beauvoir, Godomar de Fays et Girin de St-Symphorien, chevaliers. Fait dans la maison forte de Pierre Marescalii, chevalier, *ap. Crestum,* châtellenie de Montmélian et diocèse de Grenoble.

GUICHENON, *Hist. généal. mais. Savoie*, pr. 170-6. *=* GEORG. II, 476. PERRIN (H.-J.), dans *Bull. hist.-archéol. dioc. de Valence*, XIV , 97(à part, 90).

**12 mars 1347/8 -** CHEVALIER U., *Regeste dauphinois*, tome VI, n°35770.

Traité d'alliance offensive et défensive entre Edouard, sire de Beaujeu, Hugues, seigneur de Malloet (?), Aymers, seigneur de Miribel, et Guillaume de Miribel, seigneur de Faramans, contre le dauphin de Viennois et les seigneurs de Vinay et de Villars... mercredi après les Brandons...

HUILLARD-BREHOLLES, *Titres mais. duc. Bourbon*, n°2495.

**1413-1436** – AD Isère, Inventaire série B, tome 2 p. 84

Hommages au dauphin Louis (6e registre Paneti), par Agnès de Rossillon, dame de Miolans et de Faramans.

AD Isère B 2631, 382 feuillets

Remarque : il existe un Faramans dans l’Ain, à côté de Pérouges…

**26 novembre 1413 -** AD Isère B 4454, fol 137 v-138 r .

Hommage au dauphin en fief rendable du château de Faramans par Marguerite de Miribel.

**1426-1448** – AD Isère, Inventaire série B, tome 2 p. 107

Informations pour la révision des feux : dans les mandements entre autres de Faramans.

AD Isère B 2729

**1430** – GABAYET p. 79 (donne pour référence : ADI IV D 8 ???)

La description des confins du mandement de Pommier cite parmi les territoires mitoyens le mandement de Faramans. Voir : Pommier-de-Beaurepaire

**1442-1448** – AD Isère, Inventaire série B, tome 2 p. 105

Affranchissement de tailles par le dauphin Louis à diverses personnes dont : Guillaume Guedet et Antoine Messonnier, du lieu de Faramans.

AD Isère B 2720

**1452** – AD Isère, Inventaire série B, tome 2 p. 116

Révisions de feux : entre autres des paroisses de Faramans et de Pajay.

**1581** – AD Isère, Inventaire série B, tome 2 p. 21

Arrêt du Parlement homologuant : transaction entre Jacques de Miolans, chevalier, seigneur d’Anjou et de Faramans, capitaine de cinquante hommes d’armes des ordonnances du Roi, et les consuls et habitants de Pommiers, au sujet d’un étang ou d’une serre au lieu dit du Fay.

AD Isère B 2387

1. CHEVALIER (U.), *Regeste dauphinois*, tome I, n°1526. [↑](#footnote-ref-1)
2. CHEVALIER (U.), *Regeste dauphinois*, tome I, n°3327 : Étienne de Faramans, témoin, n° 3378 : Guillaume de Faramans archidiacre, témoin, n°3891 : Adémar de Faramans, présent à un acte de Falcon de Châtillon. [↑](#footnote-ref-2)
3. Une prospection menée en 1984 signale que l’ancienne église de Faramans se serait élevé au lieudit la Charrière où une croix de chemin rappelle encore son existence : dossier commune Faramans, service Patrimoine culturel, Département Isère. [↑](#footnote-ref-3)
4. CHEVALIER (U.), *Cart. de St-André-le-Bas,* 297-8, n°84\* *: (…) villam de Faramanno cum ecclesia et pertinentiis suis (…)* [↑](#footnote-ref-4)
5. CHEVALIER (U.), *Chartes de Saint-Maurice, Supplément*p. 13 : f°85 v° n° 225 : *sciant universi Guigonem de Faramanz, vocatus Lo Vallez, dedisse partem suam villicationis de Faramanz (…).* [↑](#footnote-ref-5)
6. CHEVALIER (U.), *Chartes de Saint-Maurice, Supplément*p. 16 : *Eodem anno Valetus de Ornaceu, miles…* [↑](#footnote-ref-6)
7. CHEVALIER U., *Regeste dauphinois*, tome I, n°5832. [↑](#footnote-ref-7)
8. CHEVALIER (U.), *Actes capitulaires* p. 89. [↑](#footnote-ref-8)
9. CHEVALIER U., *Regeste dauphinois*, tome V, n°27758 : renvoie à AD Isère, B 3621, orig. parch. [↑](#footnote-ref-9)
10. CHEVALIER U., *Regeste dauphinois*, tome V, n°30143. [↑](#footnote-ref-10)
11. CHEVALIER U., *Regeste dauphinois*, tome V, n°30855. [↑](#footnote-ref-11)
12. CHEVALIER U., *Regeste dauphinois*, tome VI, n°31612. [↑](#footnote-ref-12)
13. CHEVALIER U., *Regeste dauphinois*, tome VI, n°32138. [↑](#footnote-ref-13)
14. CHEVALIER U., *Regeste dauphinois*, tome VI, n°35770. [↑](#footnote-ref-14)
15. AD Isère B 4454, fol 137 v-138 r . [↑](#footnote-ref-15)
16. GABAYET p. 79 (donne pour référence : ADI IV D 8 ??). [↑](#footnote-ref-16)